

# Lac de Grand-Lieu

Un site unique à préserver



Réserve naturelle d'émotions pures

LAC DE  
GRAND-LIEU



Réserve  
naturelle régionale  
PAYS DE LA LOIRE

# Lac de Grand-Lieu : patrimoine naturel exceptionnel

## Une biodiversité hors du commun

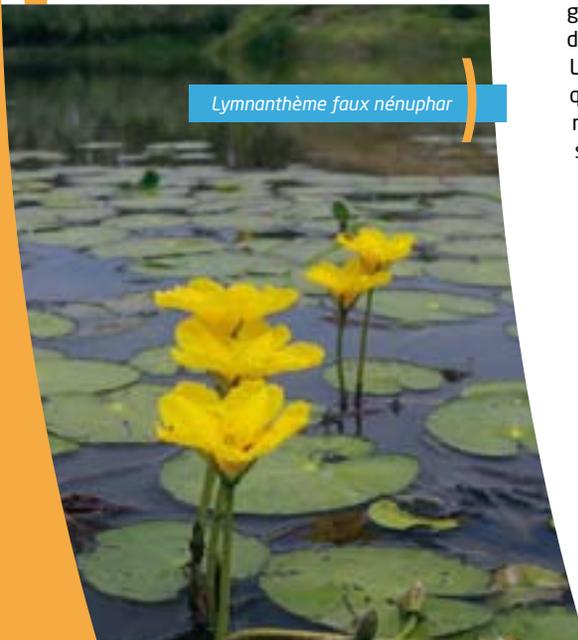
- A Grand-Lieu, on recense plus de **550 espèces de végétaux**. Une véritable aubaine pour les botanistes comme pour les amateurs ! Mais le site reste avant tout un paradis pour la faune.

- Situé sur une des grandes voies de migration de la façade atlantique, le lac de Grand-Lieu, dont 650 hectares sont classés en Réserve naturelle régionale, accueille **270 espèces d'oiseaux**, ce qui le place au second rang en France en termes de richesse ornithologique, après la Camargue. Au printemps, plus de 2 000 couples de *hérons (cendré, garde bœuf, bihoreau, pourpré* et même sept couples de *hérons crabiers* en 2007) s'y retrouvent. Des spatules blanches y nichent (93 nids en 2007). En hiver, en moyenne plus de 25 000 canards (*souchet, sarcelle, fuligule milouin...*), des *oies cendrées* et de nombreuses autres espèces y passent la saison froide.

- Sans compter plus de 50 espèces de mammifères dont la loutre, 30 espèces de poissons parmi lesquelles *l'anguille* et 12 espèces de batraciens dont certaines comme la *grenouille rousse* et le *crapaud accoucheur* doivent faire l'objet d'études complémentaires.

Le lac de Grand-Lieu est situé à 15 km au sud de Nantes, sur la commune de Saint-Philbert de Grand-Lieu. Il s'étend en hiver sur une surface de plus de 6 000 hectares et devient alors le plus grand lac naturel de plaine français. On y distingue quatre habitats bien particuliers. Au centre, l'eau libre représente 1 200 hectares. Ensuite, en se déplaçant vers la périphérie, une zone de 1 300 hectares est couverte de nénuphars blancs et jaunes, de limnanthèmes, de macres qui composent le plus grand herbier français. Puis vient la roselière sur 1 500 hectares et enfin, les prairies inondées six à huit mois par an sur lesquelles viennent paître les troupeaux en période de basses eaux. La faible profondeur du lac (1 mètre en été, 3 mètres en hiver)

*Limnanthème faux nénuphar*



explique la luxuriance de la végétation qui, d'un point de vue écologique, rapproche Grand-Lieu des lacs africains. Le lac de Grand-Lieu, inconnu du public et protégé par sa couronne de végétation, est un écrin exceptionnel pour de nombreuses espèces animales et végétales. Ce joyau incomparable mérite toutes les attentions et les plus grands soins.

## Un peu d'histoire...

En 1900, le lac de Grand-Lieu appartenait au marquis de Juigné. Il a ensuite été cédé à des particuliers. En 1980, le parfumeur Guerlain fait don à l'État des 2 700 hectares du lac lui appartenant à la condition qu'ils soient classés réserve naturelle nationale et soient gérés par la Société nationale de la protection de la nature (SNPN). Le lac, alimenté en eau par l'Ognon, la Boulogne et son affluent la Logne, a connu de tout temps une activité économique. Les prairies marécageuses inondables, qui servent en période estivale au pâturage ou à la fauche du foin, sont traversées par des canaux creusés au XVIII<sup>e</sup> siècle pour le drainage. Le lac a même failli être asséché plusieurs fois en vue de gagner des terres agricoles ou exploiter la tourbe. Seuls les pêcheurs professionnels ont le droit de naviguer sur ses eaux. Aujourd'hui au nombre de sept, ils témoignent encore de l'intense activité liée à la pêche lors des siècles passés. Grand-Lieu est aussi à l'origine de plusieurs légendes... La cité païenne, Herbauges, serait engloutie depuis le VI<sup>e</sup> siècle. De nos jours encore, il serait possible d'entendre les cloches de la cité sonner chaque soir de Noël.



## Un lac sous étroite surveillance

Avec le classement en Réserve naturelle régionale (RNR) des 650 hectares appartenant à la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, c'est désormais la totalité du lac de Grand-Lieu qui fait l'objet de mesures particulières de préservation.

La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique gère la RNR, en partenariat scientifique avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Elle assure plusieurs rôles essentiels comme la veille sanitaire et le ramassage des oiseaux morts afin de limiter les risques de botulisme. Elle travaille au comptage et au suivi des espèces, en étroite collaboration avec la réserve naturelle nationale. La Fédération gère également les prairies sur lesquelles paissent les troupeaux en période estivale et a mis en place un système de « fauche, pâture » qui est le modèle le plus intéressant pour l'accueil des oiseaux.



### Les pêcheurs professionnels de Grand-Lieu, acteurs de la défense du lac

*« Au début du siècle dernier, 120 pêcheurs vivaient sur le lac de Grand-Lieu. Aujourd'hui, nous sommes sept en activité. Depuis toujours, nous veillons à préserver un équilibre fragile entre nos prélèvements et la richesse halieutique des lieux. Le classement en RNR conforte notre volonté de sauvegarder et de valoriser un patrimoine unique en son genre. Depuis de longues années, nous entretenons avec la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique des relations étroites basées sur le partenariat et notre engagement commun à défendre cet environnement. Comme eux, nous sommes acteurs et partie prenante dans la défense du lac. »*

Dominique Robion, Président de la société coopérative des pêcheurs du lac de Grand-Lieu

Le 15 décembre 2008, le Conseil régional des Pays de la Loire a décidé du classement en Réserve naturelle régionale des 650 hectares gérés par la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique. La Région assure depuis un accompagnement technique et financier, à hauteur de 50% du coût des actions menées dans le cadre du plan de gestion.

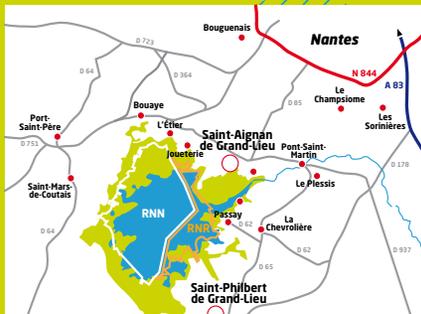
# Des actions concrètes pour l'avenir du lac

Le plan de gestion, prévu dans le cadre du label Réserve naturelle régionale, repose sur la participation active des acteurs de terrain. Il se traduit par :

- **Des travaux scientifiques** : inventaire botanique, suivi de l'hivernage et de la reproduction des oiseaux.
- **La pérennisation du pâturage** : depuis 1997, un troupeau de vaches nantaises, une race menacée, assure l'entretien des prairies de la réserve qui sont découvertes pendant six mois de l'année. Un terrain a été acheté pour pouvoir y construire un bâtiment agricole et les abriter en période hivernale.
- **La gestion des roselières** : travaux de coupe mécanique, sur certains secteurs et à différentes fréquences d'intervention, du roseau et des arbres pionniers afin de préserver la spécificité du milieu.
- **La surveillance des espèces envahissantes comme le ragondin ou l'écrevisse ou, pour ce qui est du végétal, la jussie** : à ce titre, plusieurs campagnes de piégeage et d'arrachage sont prévues au plan de gestion. Ces interventions s'accompagnent d'un suivi afin d'en évaluer l'impact réel sur les populations et donc sur la biodiversité du site.
- **L'ouverture au public** : afin de concilier découverte du site et respect de la tranquillité des lieux, un observatoire ornithologique mobile a été créé sur la pointe de la Grève. Il est ouvert au public tous les ans, entre mai et octobre. Un dispositif qui devrait être complété dans les prochaines années par la mise en place d'outils d'animation pédagogique.



Pâturage de vaches nantaises



L'accès au Lac de Grand-Lieu est extrêmement réglementé. Les 2 700 hectares classés en Réserve naturelle nationale (RNN) sont interdits au public.

La Réserve naturelle régionale est, elle, accessible ponctuellement grâce à son observatoire ornithologique insonorisé. Celui-ci permet, au travers de visites accompagnées, de découvrir le site et une partie de la faune qui y vit. C'est un point de vue exceptionnel sur un des derniers espaces totalement préservés de France. Il accueille de mai à octobre 27 personnes par visite, en semaine et le week-end.

Plus d'infos au 02 40 89 59 25  
(Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique).



La Réserve naturelle régionale constitue le seul point de découverte de ce site emblématique mais fragile qu'est le lac de Grand-Lieu. Par conséquent, pendant votre découverte du lac, merci de veiller au respect de ces quelques recommandations.

Sont notamment interdits :

- la circulation des véhicules à moteur (sauf autorisation spéciale et activités prévues au plan de gestion)
- l'introduction et la cueillette des végétaux
- le dérangement des animaux et la destruction de leurs couvées
- le camping
- les dépôts d'ordures et de détritux
- la circulation des personnes en dehors des sentiers balisés

Enfin, les animaux de compagnie doivent obligatoirement être tenus en laisse.

**Le lac de Grand-Lieu dévoile ses richesses, respectons-le.**

# « Avec les Réserves naturelles régionales, la Région contribue à la préservation de la biodiversité. »

Jacques Auxiette

Président du Conseil régional des Pays de la Loire

Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions.

La Région des Pays de la Loire a en conséquence entrepris une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité. Elle entend attribuer le label RNR aux territoires engagés dans une démarche concertée de préservation et de gestion de sites offrant un réel intérêt en matière de faune, de flore, de patrimoine géologique ou paléontologique. L'attribution de ce label s'accompagne d'un suivi technique de la Région qui peut financer jusqu'à 50 % des actions entrant dans le cadre du plan de gestion du site.

Par cette démarche citoyenne et de concertation avec les acteurs du terrain, la Région devrait soutenir, à terme, un réseau d'une vingtaine de Réserves naturelles régionales.

## Réseau des RNR en Pays de la Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2009



Toutes les infos sur les Réserves naturelles régionales en Pays de la Loire sur :

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

l'esprit grand ouvert



Conseil régional des Pays de la Loire - Hôtel de Région - 1, rue de la Loire - 44966 NANTES cedex 9 - Tel : 02 28 20 54 92 - Fax : 02 28 20 50 05

Directeur de la publication : Jacques AUXIETTE - Co-directeur de la publication : Dominique ROYNETTE - Coordination : Direction de la communication

Crédits photos : Conservatoire Botanique National de Brest / J. Le Bail ; Fédération Départementale des Chasseurs ; Région des Pays de la Loire / P-B. Fourny, E. Balança ; DR.

Conception graphique : Latitude - Impression : Grenier - mars 2009 - Imprimé sur papier recyclé